

## INTRODUCTION

Pour la quatrième année consécutive, la Recherche Industrielle et Technologique est l'une des plus fortes priorités du budget, que le Gouvernement présente au Parlement. Les crédits alloués à ce thème devraient progresser de 15,7% en 1992,

Les enquêtes montrent que cet effort budgétaire est pleinement corrélé avec l'évolution de l'effort propre des entreprises, qui resta néanmoins inférieur à celui de nos principaux concurrents.

L'Etat, pour soutenir les entreprises, développe des procédures différentes pour les PMI, les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises,

Parmi les actions en faveur des grandes entreprises, le Gouvernement lance trois nouveaux programmes stratégiques de Recherche Industrielle.

Enfin, la Présidence Française d'Eureka en 1992-1993 sera l'occasion d'inscrire encore plus cet effort dans une perspective européenne.

## I - BILAN DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE EN FRANCE

### : I.A- PRINCIPAUX RESULTATS DES ENQUETES

#### 1, VOLUME ET EVOLUTION DES TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LES ENTREPRISES.

86,6 milliards de francs de travaux de recherche et développement ont été exécutés en France en 1989, par plus de 2700 entreprises et organismes professionnels, soit une part dans le produit intérieur brut de 1,41%.

La croissance des dépenses de Recherche et Développement des entreprises en 1990 et 1991 se poursuit mais semble subir un certain tassement : de 7.9% en 1989, la croissance du volume des financements de la R et D par les entreprises devrait passer à 7% en 1990 et 3% en 1991,

Face à la difficulté de disposer d'équipes de recherche structurées et permanentes et face à la nécessité de faire appel à des connaissances extérieures et à des outils de recherche spécialisés, les entreprises en nombre croissant font appel à la recherche sous-traitée.

Cette "consommation intermédiaire de la recherche" représentait 19,3 milliards F en 1988.

#### 2, LA CONCENTRATION DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

2.650 entreprises de plus de 10 salariés effectuent des travaux de R et D de façon permanente et emploient l'équivalent d'au moins un chercheur à temps plein.

A contrario, les petites et moyennes entreprises, qui occupent un poids croissant dans l'industrie française : 50% de l'emploi, 25% des exportations, 15% de l'effort de R et D, ne recueillent que 7% du soutien public. De surcroît, 2 PMI sur 3 ne font pas de R et D. alors que la corrélation entre effort de R et D, succès à l'export et valeur ajoutée/emploi est de plus en plus évidente.

#### 3. LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE DANS L'INDUSTRIE

En 1989, les entreprises ont financé 70% des travaux de recherche, qu'elles ont exécutés. Les administrations publiques y ont participé à hauteur de 16,7 milliards de francs (soit 19%) sous forme de contrats ou de subventions, le complément étant principalement assuré par des flux financiers provenant de l'étranger et des organisations Internationales.

#### 4. LE RETARD FRANCE-ALLEMAGNE

En valeur absolue, la dépense de R et D industrielle de l'Allemagne est supérieure de 63% à celle de la France. A volume de production industrielle égal, la différence entre les deux pays est ramenée à 45%, soit un écart en valeur de 20 milliards de francs,

La quasi-totalité de la différence entre France et Allemagne est liée à la différence des investissements en R et D réalisés par les entreprises appartenant à des secteurs industriels peu ou moyennement intensifs en R et D; dans ces secteurs, les firmes allemandes font plus de recherche que les firmes françaises.

## **^AMPLIFICATION DE L'EFFORT DES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE**

Malgré l'augmentation de leur effort, les sommes que les entreprises consacrent au financement des dépenses de recherche sont donc encore insuffisantes ; les financements publics de la recherche industrielle visent notamment à obtenir un effet multiplicateur. En 1992, outre les financements du Ministère de la Défense (qui dépassent 13 milliards de francs), le Budget Civil de Recherche et de Développement consacrera plus de 6 milliards de francs au travers des différentes procédures d'aide des ministères concernés (Recherche, industrie, Agriculture, Transports. Equipement, Environnement),

Par ailleurs, l'incitation fiscale du crédit d'impôt recherche se poursuit et son coût devrait atteindre 4.5 milliards de francs pour 8800 entreprises en 1992, Les efforts budgétaires civils et les efforts fiscaux conjugués dépasseront donc pour la première fois 10 milliards de francs en 1992 contre 5,85 en 1988 soit une progression annuelle moyenne de 16%.

Le Ministère de la Défense consacre, quant à lui, environ 8 milliards de francs chaque année pour les "études amont" (recherches à caractère fondamental, recherches appliquées et développements exploratoires). 60% des financements vont vers l'industrie avec la répartition suivante :

- 54,6% vers les grosses sociétés,
- 5,4% vers les PME/PMI.

Il faut noter l'importance de favoriser la synergie entre recherche militaire et recherche civile, afin que chacun en tire le meilleur profit, pour assurer sa propre mission.

Ce thème fera l'objet d'une prochaine communication.

## II - ACTIONS EN COURS

### II.A - L'ACTION DE L'ETAT EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

L'une des composantes fortes de la politique des Pouvoirs Publics est, à côté de l'aide aux grands programmes et aux grands projets, de consolider le processus d'innovation et de recherche et de diffuser le progrès technique dans les PMI,

Sur les aides destinées à la recherche industrielle et à la technologie dans les entreprises, en croissance depuis trois ans, les Ministères de la Recherche et de la Technologie (MRT) et de l'Industrie et du Commerce Extérieur (MICE) consacrent près de 40 % aux PMI. Plus de 5.000 PMI sont ainsi soutenues annuellement dans leur effort pour un montant qui atteindra 2,3 milliards de francs en 1992.

L'action en faveur des PMI, essentiellement régionale, est menée notamment par les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, les Délégations de la Recherche et de la Technologie et les Délégations Régionales de l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche (ANVAR).

Quant au Ministère de la Défense, il a mis en place, depuis plusieurs années, un chargé de mission Industrie et un fonds d'investissement destiné à aider les PME/PMI (PRIAM).

#### 1. CONSOLIDER LE PROCESSUS D'INNOVATION ET DE RECHERCHE

##### 1.1. L'Aide à l'innovation de l'ANVAR

Le projet de Loi de Finances prévoit pour l'ANVAR une nouvelle augmentation de sa dotation budgétaire, permettant d'aider 2,500 projets d'entreprises.

L'ANVAR mobilisera ses moyens, en particulier, pour susciter et accentuer l'innovation d'une part dans les entreprises de 500 à 2.000 personnes, d'autre part, dans les secteurs industriels encore insuffisamment touchés par le processus de Recherche et de Développement technologique, tels que, par exemple, les équipements automobiles, les composants passifs. Cette analyse s'effectuera, aux niveaux national et régional, en liaison avec le MICE et le MRT.

##### 1.2. Les autres mesures

L'ANVAR continuera par ailleurs à mettre en place des mesures spécifiques :

- L'aide à l'embauche de chercheurs
- L'abondement des contrats passés par les Sociétés de Recherche sous Contrat
- Les bourses de technologie

LES APPELS A PROPOSITIONS OU LES APPELS D'OFFRES sont des invitations lancées aux entreprises à proposer des programmes de recherche et développement, Les Appels à Propositions du Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur visent des domaines largement couverts par des PMI, où existe un enjeu stratégique de commerce extérieur ou d'activité industrielle, et où un réel effort d'innovation et de développement technologique est nécessaire, Les appels d'offres du Ministère de la Recherche et de la Technologie concernent des technologies en émergence pour lesquelles il est souhaitable de susciter des collaborations entre entreprises et laboratoires de recherche.

Sur 1989, 1990 et 1991, ce sont au total plus de 600 MF qui auront été consacrés aux Appels à Propositions pour toucher 400 entreprises sur des domaines aussi variés que la carte à mémoire, les lasers, les arts de la table, les machines de production, les procédés textiles, les technologies pour l'environnement, l'équipement médical, les composants passifs,

Sur les mêmes années 1.150 MF ont été consacrés par le MRT aux Appels d'Offres et ont touché environ 750 entreprises dans l'ensemble des secteurs de la recherche et des technologies.

En 1992, des Appels à Propositions et des Appels d'Offres pourront à nouveau être lancés (par exemple Technologies Textile) en concertation, le cas échéant, entre les différents ministères concernés et l'ANVAR, en liaison avec les organismes publics, techniques et professionnels.

### 1 .3. Le Crédit d'Impôt Recherche

En ce qui concerne la fiscalité, le Crédit d'Impôt Recherche et Développement Expérimental a un succès et un impact de plus en plus importants auprès des PMI (1,72 milliard de francs en 1990 pour 6.600 entreprises de moins de 500 MF de chiffre d'affaires pour un total de crédit d'impôt recherche de 2,65 milliards de francs). Des mesures particulières ont été prises pour favoriser les PMI : en 1991 l'accroissement de 55 à 75 % de la quotité de dépenses de fonctionnement prise en compte pour le Crédit d'Impôt, en 1992 l'extension de l'assiette aux frais de collection de l'industrie du textile et de l'habillement.

## 2. DIFFUSER LE PROGRES TECHNIQUE

### 2.1. La diffusion des techniques nouvelles

L'acquisition, l'adaptation, l'intégration par les PMI de techniques nouvelles, génériques, diffusantes constituent un puissant facteur de développement des entreprises,

Pour soutenir cette démarche, le MICE a mis progressivement en oeuvre, depuis 1984, un soutien à la diffusion des techniques sur trois domaines : composants micro-électroniques (PUCE), informatique industrielle (LOGIC), matériaux avancés (PUMA),

Plus de 7.000 PMI auront déjà bénéficié d'un soutien fin 1992.

### 2.2. Le réseau de diffusion des technologies vers les entreprises

Le Gouvernement a souhaité mettre en place un dispositif assurant la mise en réseau des partenaires régionaux du transfert de technologie au profit des PMI, dont la gestion et la synergie interrégionale ont été confiées à l'ANVAR, avec le concours du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA).

Engagée fin 1989 dans quatre régions-pilotes : Bretagne, Limousin, Lorraine. Rhône-Alpes, l'opération a été étendue à six nouvelles régions en 1991 ; Basse-Normandie, Centre, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais et Poitou-Charentes,

### 2.3. La mobilisation des Centres Techniques et des CRITT

Les seize Centres Techniques Industriels, regroupés au sein de l'association "RESEAU CTI", les 150 Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT), les 14 centres techniques pour les industries alimentaires regroupés au sein de PACTIA accentueront leurs activités de prestations de services auprès des PMI.

### 2.4 Développement des activités de conseil en entreprise par tes chercheurs

Afin de favoriser le développement du transfert de technologie par la "voie des consultations effectuées dans les entreprises par les personnels de recherche des organismes publics et des organismes privés chargés d'un service public de recherche, la limite d'application du régime fiscal des bénéficiaires non commerciaux accessoires sera relevée dès 1992 de 21.000 F. à 60.000 F.

## **II.B - GRANDS PROJETS INNOVANTS ET SAUTS TECHNOLOGIQUES**

La compétition économique appelle un effort soutenu de recherche, de développement technologique et d'innovation industriels, aussi bien dans l'amélioration des produits et des procédés, que dans l'élaboration et la mise au point de leurs successeurs.

Il convient en particulier de soutenir les entreprises pour des projets d'envergure de recherche et d'innovation d'un montant de quelques dizaines de millions de francs, à risque élevé, dans des domaines à fort enjeu stratégique et commercial.

A cet effet, les Ministres chargés de la recherche et de l'industrie ont respectivement mis en place deux procédures complémentaires et coordonnées de soutien : les SAUTS TECHNOLOGIQUES et les GRANDS PROJETS INNOVANTS,

Ces procédures excluent les domaines de l'énergie, de l'électronucléaire, de l'espace, des télécommunications, de l'informatique et de l'électronique qui bénéficient par ailleurs de programmes incitatifs de grande ampleur.

**A CE JOUR, 105 DOSSIERS INTERESSANT UN LARGE EVENTAIL DE DOMAINES ET DE CRENEAUX INDUSTRIELS ET REPRESENTANT PLUS DE TROIS MILLIARDS DE FRANCS DE PROGRAMME DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ONT AINSI FAIT L'OBJET DE 1,1 MILLIARD DE FRANCS DE SOUTIEN PUBLIC.**

Lancée en 1988, la procédure SAUTS TECHNOLOGIQUES, mise en oeuvre par le MRT, s'intéresse plus spécifiquement à la phase amont des projets Industriels (faisabilité avant pilote) et de ce fait, facilite pour les industriels la prise du risque lié aux aléas de la recherche et à l'aspect tardif des retombées économiques en cas de succès.

Le montant global des aides accordées à fin 1991 s'élèvera à 570 MF correspondant à un effort global de recherche de 1.262 MF pour 53 projets, soit un taux de soutien de 45 %.

Une analyse des bénéficiaires par taille d'entreprise montre que plus de 40 % des projets sont initiés au sein d'entreprises de moins de 2.000 personnes.

Lancée en 1989, la procédure des GRANDS PROJETS INNOVANTS, mise en oeuvre par le MICE, vise à soutenir les projets débouchant sur une commercialisation de produits ou de procédés à horizon de cinq ans,

Depuis son lancement en 1989, 52 projets représentant plus de 1,8 milliard de francs de dépenses de recherche ont été soutenus,

La dimension environnement des projets est également considérée comme un critère supplémentaire et favorable.

Les procédures SAUTS TECHNOLOGIQUES et GRANDS PROJETS INNOVANTS rencontrent un succès important auprès des Industriels par l'initiative qu'elles leur laissent *si* la confidentialité qu'elles leur assurent. Le rythme de proposition de projets reste soutenu, témoin de la vitalité technologique de nos entreprises.

Un effort particulier de sensibilisation et de mobilisation sera poursuivi envers les moyennes-grandes entreprises pour qu'elles bénéficient plus encore de ces procédures. De même la collaboration industrie/organismes de recherche publics et de transfert de technologie continuera d'être renforcée.

## II C - LES GRANDS PROGRAMMES STRATEGIQUES DE RECHERCHE INDUSTRIELLE

Les succès industriels de la France et son flux d'exportations reposent également sur de grands projets technologiques, Ils présentent deux caractéristiques :

- « - un coût unitaire de Recherche et Développement important pouvant atteindre plusieurs centaines de MF,
- l'implication de plusieurs administrations compétentes. Ceci nécessite une concertation interministérielle Intense depuis l'analyse de l'intérêt du projet, jusqu'à la décision de soutien et la répartition des aides publiques, et au-delà, dans le cadre des comités de suivi systématiquement mis en place et qui regroupent les responsables de chaque ministère concerné.

Les budgets du Ministère de la Recherche et de la Technologie et du Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur, en association le cas échéant avec d'autres départements techniques : Agriculture, Environnement, Transports, ont naturellement vocation à soutenir de grands projets stratégiques ; la politique technologique est un élément essentiel de la politique industrielle du Gouvernement. Chacun des Ministères opère en respectant ses modalités d'interventions habituelles.

C'est ainsi qu'après le lancement des programmes composants électroniques (JESSI) et Télévision à Haute Définition (TVHD) dans le cadre EUREKA à partir de 1988. puis du programme TGV du Futur et Véhicule Propre et Econome en 1989, les pouvoirs publics ont lancé en 1990 l'Usine Ultra-Propre pour l'Agro-Alimentaire et en 1991 le programme de recherche industrielle de BULL,

Les programmes "Véhicule Propre et Econome", "TGV du futur" s'inscrivent dans le cadre du programme Interministériel lancé en 1990 par les Ministères des Transports, de l'Industrie, et de la Recherche ; le Programme de Recherche et de Développement pour l'Innovation et la Technologie dans les Transports Terrestres (PREDIT) (1991-1994).

Compte tenu de leur ampleur généralement supérieure à 20 Mécus (140 MF), ces programmes font l'objet d'une notification à la Commission des Communautés Européennes en application des articles 92 et 93 du traité : nous devons déplorer les délais considérables (plus de 6 mois) que cette procédure occasionne trop souvent, avant que soit autorisé le lancement effectif du programme,

La mise en oeuvre des programmes de recherche industrielle nécessite, pour en vérifier la bonne exécution par les industriels, un dispositif adapté à l'ampleur ou à la complexité de l'opération.

Dans le cadre de très grands programmes comme la TVHD pour THOMSON, JESSI pour ce qui concerne SGS-THOMSON et prochainement BULL, un dispositif spécifique plus développé est mis en place, comportant trois Interventions,

Un comité interministériel de suivi, se réunit plusieurs fois par an. Le Contrôle Général des Armées, et le Ministère des Télécommunications ont la charge du contrôle financier des programmes dont ils rendent compte au comité de suivi. Enfin, des experts par programme et sous-programme sont requis, soit systématiquement soit occasionnellement pour fournir des évaluations techniques sur l'état d'avancement des recherches effectuées.

Ce dispositif permet une coordination des administrations et la mise en oeuvre cohérente des moyens tant budgétaires que techniques et financiers. Il fournit aussi le cadre approprié pour la prise en compte des inévitables évolutions que de tels projets comportent en raison de leur durée,

Les autres programmes font l'objet d'un dispositif de suivi plus classique, associant des expertises techniques préalables et finales et un comité de suivi, qui comprend les Industriels et l'administration et qui se réunit périodiquement pendant la durée du programme.

### III- NOUVEAUX PROGRAMMES INTERMINISTERIELS

Le gouvernement vient de prendre la décision de lancer trois nouvelles actions majeures interministérielles de recherche Industrielle : il s'agit de "QUALITE EPURATION DES EAUX" (QEE), "BIÛAVENIR" et "VEHICULE ET SECURITE ROUTIERE" (VSR).

#### III-A QUALITE EPURATION DES EAUX (QEE)

Comme en témoignent certains événements récents, la maîtrise de la ressource d'eau sera un des enjeux majeurs des prochaines années.

Il faudra alors satisfaire les besoins croissants et variés des industriels, des particuliers et des collectivités locales. Les nombreux efforts engagés doivent amener tes eaux de surface à retrouver toute leur qualité.

Pour améliorer le traitement des eaux usées et réduire la quantité de polluants, un vaste effort de recherche est entrepris par deux laboratoires publics (le CEMAGREF et l'IFREMER) et deux grands groupes français présents sur le métier de l'eau (COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, LYONNAISE DES EAUX-DUMEZ) en association avec d'autres partenaires industriels et scientifiques.

Prolongeant les actions déjà engagées sur le traitement des eaux potables et la réduction des pollutions graves, cet effort a pour ambition de prendre en compte l'ensemble des Interactions entre l'eau, le milieu naturel et les polluants,

Le premier volet de cette action a une orientation de recherche fondamentale. Il a pour objet de mieux cerner les pollutions sous toutes ses formes (micro-polluants organiques, micro-organismes, matière organique très peu dégradable) et de mettre au point de nouvelles méthodologies de mesure. Il repose sur la collaboration entre les laboratoires de recherche publique et les deux groupes Industriels.

Le second volet, qui comporte également une part significative de recherche de base, débouchera sur la mise au point de technologies à hauts performance, spécifiques à chaque constructeur, pour le traitement des diverses formes de pollution. Il comporte dix thèmes qui couvrent l'ensemble des formes de pollutions observées (pesticides, boue de station, matière organique,) et des technologies variées de traitement (biologie, épuration haute performance,...), Certains de ces thèmes seront traités dans le cadre d'EUREKA.

L'ensemble de cette recherche représente des dépenses de 350 MF sur quatre ans, somme très importante par rapport aux volumes financiers consacrés jusqu'alors par les partenaires à ces thèmes, mais à la hauteur des enjeux (44,5 MF pour le 1er volet, plus de 304 MF pour le second).

Les trois ministères concernés, (Recherche et Technologie, Industrie et Environnement) ainsi que les Agences financières de bassin, qui seront sollicitées pour soutenir les projets de développement qui les intéressent le plus directement dans le cadre de leur IVème programme d'intervention, apporteront à ce projet un soutien financier total supérieur à 110 MF,



## I-B BIOAVENIR

BIOAVENIR est un programme ambitieux visant à intégrer les concepts les plus novateurs, mais aussi les techniques les plus avancées de la biologie, à la stratégie de recherche et développement d'une de nos grandes entreprises, RHONE POULENC, tournée vers les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'alimentaire et de l'environnement.

Plus qu'un simple programme, il s'agit bien d'un plan de mobilisation concertée de la recherche publique et industrielle pour relever les nouveaux défis qui se posent dans les secteurs de la pharmacie, de l'agriculture et de l'agro-chimie, face aux progrès récents des sciences de la vie.

Il a en effet pour caractéristique d'être fondé sur la collaboration forte entre le groupe RHONE POULENC et les grands organismes publics de recherche que sont le CEA, le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'Institut Pasteur et les laboratoires de recherche universitaire.

Le projet BIOAVENIR repose sur un ensemble de principes opératoires ou de "logiques" qui peuvent se résumer ainsi :

- a) identifier et caractériser des cibles biologiques nouvelles en tirant parti des acquis les plus récents de la biologie moléculaire du gène (ingénierie génétique, génétique inverse, séquençage, etc...) comme de la biochimie ou de la physico-chimie des protéines,
- b) à partir de là, adopter une conception rationnelle dans l'élaboration des produits, grâce à la modélisation moléculaire, à la chimie sélective, aux systèmes d'épreuve sur animaux et plantes transgéniques, avec une prise en compte renouvelée des questions de biodisponibilité et de toxicologie.
- c) en utilisant les voies d'approche évoquées ci-dessus, s'attacher plus spécifiquement à une gamme de produits et de procédés intéressant l'agrochimie, la santé ou le secteur chimique,
- d) introduire de façon plus décisive la dimension "environnement" dans la mise au point des produits et procédés.

Les moyens nécessaires pour mener à bien le programme BIOAVENIR s'élèvent à 1.610 MF sur six ans. La contribution des pouvoirs publics sera de l'ordre de 610 MF réparti entre le MRT (410 MF) et le MICE (200 MF),

Le programme doit permettre une concertation de la recherche publique et privée sur des objectifs à long terme et la montée en régime de formes de collaboration variées, adaptées à chaque thème de recherche : depuis la consultance et le conseil jusqu'à la création de laboratoires communs en passant par des prestations de service, des contrats de collaboration, des actions de formation et de soutenance de thèses.

Sur ce programme ambitieux, l'association d'autres partenaires européens est souhaitable.

### **III C VEHICULE ET SECURITE ROUTIERE (VSR)**

Le développement de l'usage de l'automobile pose à notre collectivité des défis majeurs. L'un de ces défis est l'amélioration de la sécurité routière.

Cette préoccupation n'est pas nouvelle et des progrès considérables ont déjà été réalisés. Mais la démarche utilisée jusqu'ici paraît atteindre ses limites. Après une longue période de stagnation, la situation s'est améliorée depuis décembre 1990 (moins 10% de tués), mais reste globalement insatisfaisante.

Il est nécessaire d'adopter une approche plus ambitieuse prenant en compte le système global conducteur-véhicule-circulation-infrastructure ; c'est l'objet du programme véhicule et sécurité routière. Son coût s'élève à 695 MF pour les 6 ans à venir, dont 425 MF sont pris en charge par les Industriels, 248 MF par les pouvoirs publics (Recherche, Industrie, Transports) et 22 MF par l'INRETS. Il comporte des mesures :

- visant à éviter des accidents et à réduire la fréquence et la gravité des blessures (sécurité primaire et secondaire des véhicules),
- associant le véhicule et l'infrastructure,
- Incluant des mesures techniques mais aussi éducatives.

La démarche est complétée par une évaluation rigoureuse à tous les stades de la recherche et du développement. Cette évaluation portera à la fois sur les aspects techniques, économiques et de l'acceptabilité des innovations par les utilisateurs en usage réel; elle s'appuiera sur la composante socio-économique et la connaissance approfondie des accidents, de leurs causes et de leurs conséquences.

Dans le domaine de l'accidentologie, le programme prévoit le renforcement de l'étude de la sécurité primaire (avant le choc) par rapport au domaine mieux connu de la sécurité secondaire (résistance au choc),

La part la plus importante du programme est constituée de développements techniques de hautes performances, faisant appel en particulier au calcul, et à la conception des structures, à l'électronique et à l'informatique embarquée, ainsi qu'à des systèmes implantés sur l'infrastructure. Des démonstrateurs, permettant de synthétiser et de valider dans des véhicules réels les résultats obtenus sur maquettes, seront réalisés.

Ce programme vient ainsi renforcer et préfigurer les actions à lancer dans un cadre européen.

Enfin le programme comporte une partie spécifique aux véhicules industriels,

## IV - EUREKA BIENTOT SOUS PRESIDENCE FRANÇAISE

Le 18 juin 1991 à la Haye a eu lieu la célébration officielle des 5 ans d'EUREKA. Le Président de la République Française, invité par la Présidence Néerlandaise, a salué le succès d'EUREKA et annoncé officiellement la Présidence Française de mai 1992 à Juin 1993.

Le Comité Interministériel EUREKA du 11 juin 1991, sous la Présidence du Premier Ministre, a défini les cinq orientations de la Présidence Française,

### 1 - Lancement de projets stratégiques.

Dans le cadre des discussions sur la politique industrielle européenne, la France réaffirmera qu'EUREKA constitue le levier essentiel de celle-ci dans le domaine de la recherche industrielle et demandera que la Communauté soutienne, dans le cadre d'EUREKA. Les initiatives stratégiques des milieux industriels européens, La France favorisera une augmentation du nombre de projets débouchant rapidement sur une production industrielle.

Durant sa Présidence, la France cherchera à susciter des projets stratégiques dans quatre domaines : l'informatique, l'automobile, l'Usine du Futur et le traitement des déchets.

### 2 - Les relations EUREKA-CEE

C'est en s'appuyant sur les projets stratégiques et en adoptant une approche pragmatique que seront amorcées les tentatives de clarification des relations entre EUREKA et la Communauté européenne, en particulier en matière de financement et de mesures d'appui,

### 3. Une meilleure Implication des petites et moyennes entreprises dans EUREKA.

Il s'agit d'un objectif prioritaire de la France qui s'est dotée des moyens de mener à bien cette action, qu'il convient de renforcer ; ce souci est partagé par de nombreux pays.

### 4. L'évaluation des retombées Industrielles et -socio-économiques d'EUREKA.

En 1992, le programme EUREKA aura sept ans. De nombreux projets seront au stade de l'industrialisation et de la commercialisation. Une étude de leur Impact industriel et économique sera alors possible et nécessaire pour apprécier et valoriser les résultats d'EUREKA ainsi que pour proposer d'éventuelles adaptations du programme.

### 5. Les relations avec les pays tiers.

L'effort portera dans un premier temps sur une amélioration de l'Information et un accroissement de la participation des industries et centres de recherche de ces pays à des projets EUREKA.

Ainsi, au total, depuis le lancement du programme en 1985, 521 projets ont été labellisés au niveau européen correspondant à terme à un Investissement total de recherche de 82,1 milliards de francs. JESSI et TVHD représentant à eux seuls 31,1 milliards de francs.

201 de ces projets comportent une participation française et représenteront à terme un investissement total de recherche de 44 milliards de francs (dont 12 milliards pour JESSI et TVHD).